

# Fiche de procédure

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	En attente de la décision de la commission parlementaire
Justification et communication relatives aux allégations environnementales explicites (directive sur les allégations écologiques)	
Sujet 4.60.02 Information du consommateur, publicité, étiquetage 4.60.06 Intérêts économiques et juridiques du consommateur  Priorités législatives <a href="#">Déclaration commune 2023-24</a>	

Informations techniques	
Référence de procédure	2023/0085(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Directive
Base juridique	Règlement du Parlement EP 58; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 114
Consultation obligatoire d'autres institutions	<a href="#">Comité économique et social européen</a>
Etape de la procédure	En attente de la décision de la commission parlementaire
Dossier de la commission parlementaire	CJ45/9/12670